



Objet : Arrêté modificatif portant délégation de fonction et de signature à M. Franck OLIVIER, 1^{er} adjoint au maire N°2022-DG-245

Le Maire de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints ou à des membres du conseil municipal ;

VU la séance d'installation du Conseil municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints ;

VU l'arrêté n°2020/DG/129 en date du 8 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Franck OLIVIER, 1^{er} adjoint au maire ;

VU l'arrêté n°2021/DG/078 en date du 20 avril 2021 portant modification de la délégation de fonction et de signature de Monsieur Franck OLIVIER, 1^{er} adjoint au maire ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à une modification de la délégation de fonction et de signature consentie à Monsieur Franck OLIVIER ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les arrêtés municipaux portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Franck OLIVIER, 1^{er} adjoint au maire n°2020/DG/129 du 08 juillet 2020 et n°2021/DG/078 du 20 avril 2021 sont abrogés.

ARTICLE 2 : Délégation de fonction et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Franck OLIVIER, 1^{er} adjoint au maire, en matière de :

- Amélioration de la vie quotidienne,
- Réalisation d'un équipement public « Espace Terre de Siagne »,
- Travaux/Services Techniques,
- Gestion de l'eau, des déchets et des transports.

ARTICLE 3 : Un spécimen servant de base à l'authentification de la signature et du parafe de Monsieur Franck OLIVIER figure au terme du présent arrêté.

AR Prefecture

006-210601183-20220929-2022_DG_245-AR
Reçu le 30/09/2022
Publié le 30/09/2022

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, publié sur le site internet de la commune et notifié à l'intéressé.

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notification faite le 30/09/2022
Signature de l'intéressé :



Fait à Saint-Cézaire-Sur-Siagne,
le jeudi 29 septembre 2022

Le Maire,



Christian ZEDET

Fonction	NOM et Prénom	Signature	Parafe
1 ^{er} Adjoint	OLIVIER Franck		